

portant nomination d'un Délégué du Gouvernement
Chef de l'Administration Urbaine d'Abomey

AMPLIATIONS

ORIGINAL I
JORD I
TRESOR I
PR 4
SGG 4
MFAE I
MFPT I
DAI 4
IAA 2
DGF I
OR I
P I
DI I
S/P ABOMEY I
MINIST.T.P. I
PREFET CENTRE I
INTERESSE I

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la proclamation du 22 Décembre 1966 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du
Gouvernement;
VU la Loi N°64-I7 du 11 Août 1964 sur l'organisation Municipale;
VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste des
emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à
la discrétion du Gouvernement;
VU la loi n°65-20 du 23 Juin 1965 fixant les règles relatives à
l'organisation générale de l'Administration Publique;
VU les nécessités de services ;
SUR proposition du Ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de la
Défense Nationale;

E C R E T E :

ARTICLE 1er.— M. AGUENOUKOUN Blaise, Contrôleur des P.T.T., est nommé Délégué du
Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine d'Abomey en remplacement de M.
ATAKOUN Félicien.

ARTICLE 2°.— Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de
service de l'Intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Président de la République

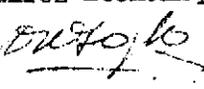
Fait à COTONOU, le 25 MAI 1966

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Défense Nationale


Général Christophe SOGLO

Lt-Colonel Philippe AHO

Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques,


Nicéphore SOGLO